

Décision du Président Marché à procédure formalisée Entretien et maintenance des abris bacs déchets alimentaires **EPT 2435**

Titulaire: MINERIS PROPRETE

2024 - D - n° 246

Le Président de l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois,

VU le Code de la commande publique,

VU les articles L.5211-2, L. 5211-9 et L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de la commission d'appels d'offres en date du 4 décembre 2024,

CONSIDERANT que le marché pour l'entretien et la maintenance des abris bacs déchets alimentaires a fait l'objet d'un appel d'offres ouvert,

CONSIDERANT l'offre de la société MINERIS PROPRETE sise 12 allée de la Mare Jacob à LA NORVILLE (91290),

DECIDE

Article 1er: De signer le marché formalisé sans minimum et avec un montant maximum annuel de 250.000 € HT relatif à l'entretien et la maintenance des abris bacs déchets alimentaires.

Article 2 : Le marché débutera à compter de sa date de notification pour une durée de 12 mois. Il pourra être reconduit 3 fois, la reconduction étant tacite.

Article 3 : De charger le Directeur Général des Services et Madame la responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Vincennes, comptable public de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil de Territoire.

Article 4 : Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarneBois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Champigny sur Marne, le

1 6 DEC. 2024

Le Président,

Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le

1 6 DEC. 2024

Est exécutoire à la date du

En application des articles L5211-1 et L.2131-1

du C.G.C.T.Champigny-sur-Marne, le

Accusé de réception en préfecture 094-200057941-20241216-D2024-246-AR Date de télétransmission : 16/12/2024 Date de réception préfecture : 16/12/2024